

FICHE TECHNIQUE

Service d'Accompagnement Jeunes Majeurs

Une habilitation :

Délivrée par :

- Le Conseil Général de Savoie.
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le Service :

- Dispositif de la Maison d'Enfants du Chaudan, le Service propose un accompagnement éducatif de proximité, dans le cadre du décret du 18 février 1975, s'adressant aux jeunes majeurs de 18 à 21 ans.
En fonction de leur projet, des mineurs (17 ans) peuvent être accueillis.

Les jeunes accueillis :

- Le service est habilité pour l'accompagnement de onze jeunes.

Les demandes :

- Les jeunes majeurs adressent une demande motivée auprès du Juge des Enfants ou de la Délégation Territoriale à la Vie Sociale. L'Accueil Provisoire Jeunes Majeurs (APJM) sera contractualisé entre les jeunes et le service prescripteur.
- Les mineurs relèvent de la Protection de l'Enfance (art. 375, ordonnance 45, accueil provisoire). Le travail spécifique proposé nécessite l'accord des parents ou tuteurs et l'adhésion du jeune.

L'admission :

- La Maison d'Enfant est saisie d'une demande d'admission par les services prescripteurs. Les éducateurs rencontrent le jeune pour présenter le service et son fonctionnement.
- La commission d'admission détermine les objectifs et la durée de l'accompagnement. Le service préconise souvent des durées courtes, renouvelables, afin de susciter en permanence l'adhésion du jeune majeur (généralement de un à trois mois).

L'hébergement :

- Selon le projet construit avec le jeune, l'hébergement est individualisé et revêt plutôt la forme d'une chambre ou d'un appartement en location privée.

L'accompagnement :

- Individualisé et personnalisé, il s'appuie sur les ressources et les compétences du jeune pour évoluer et avancer dans les apprentissages de la citoyenneté et de la responsabilité.

Cet accompagnement est construit à partir du projet formalisé avec le jeune. Il comprend différents aspects dont :

- la poursuite ou l'élaboration du projet scolaire ou professionnel,
- un travail sur la problématique du jeune,
- la composition et la gestion d'un budget,
- la prise en compte de la personne dans tous ses aspects (acquisition d'un rythme de vie, équilibre alimentaire,...),
- un travail sur la compréhension de son environnement.

Les moyens :

- L'équipe est composée de 2 éducateurs spécialisés.
- L'équipe bénéficie de l'infrastructure de la Maison d'Enfants du Chaudan dont une coordinatrice scolaire, un psychologue, un Chef de Service éducatif, un Directeur.
- Les jeunes sont accueillis dans les locaux du Service, situés 35 place de l'Europe, Albertville.

Les partenaires :

- Le Service travaille sur la question de la citoyenneté.

Pour ce faire, il participe à la vie locale avec les partenaires suivants : la Mission Locale Jeunes, le Centre d'Information et d'Orientation, les lycées, les employeurs, les propriétaires des appartements...

Des actions ponctuelles sur la ville mobilisent aussi le Service. Les jeunes ont aussi leur place dans des projets mis en œuvre par un collectif de partenaires auquel participe le S.A.J.M..